

Oisans - Valbonnais - Emparis

NATURA 2000

Lettre d'information • n°2 - décembre 2015

Édito

Qu'est ce que Natura 2000 ?

Afin d'enrayer l'érosion de la biodiversité, l'Europe a créé un réseau écologique : le réseau Natura 2000. Sur ces sites, chaque état européen s'engage à assurer le maintien et la restauration des milieux et des espèces les plus fragiles, en tenant compte des activités humaines du territoire. Natura 2000 regroupe 27 000 sites en Europe. En France, le réseau comprend 1 758 sites qui couvrent 12,6 % du territoire.



Pour chaque site Natura 2000, un Document d'Objectifs est élaboré en concertation avec tous les acteurs locaux et validé par un Comité de pilotage. Le document est ensuite mis en œuvre au travers d'outils de gestion : la charte Natura 2000, les contrats Natura 2000, les mesures agroenvironnementales.

Les présidents et animateurs de sites Natura 2000 sont heureux de vous présenter la deuxième lettre d'information concernant les sites Natura 2000 de l'Oisans, du Valbonnais et du plateau d'Emparis.

Cette lettre présente les actions réalisées et les projets proposés dans les sites Natura 2000 du territoire : le Taillefer (landes et tourbières), le col d'Ornon (forêts et prairies de fauche), la plaine de Bourg d'Oisans (plaine alluviale et pelouses steppiques) et le plateau d'Emparis (marais, prairies de fauche et habitats rocheux).

La première lettre d'information publiée en juin 2014 présentait le réseau Natura 2000 et les raisons qui ont conduit l'Union européenne à retenir ces sites. Cette nouvelle lettre revient sur les actions menées en 2015 avec de nombreux partenaires. Nous avons fait le choix de développer certaines thématiques telles que la lutte contre les espèces végétales invasives, la patrimonialité des forêts alluviales ou encore les actions en faveur des chauves-souris.



© Laure Vuinée / PNE

Cette lettre d'information a été coordonnée par Laure Vuinée, animatrice des sites Natura 2000 de l'Oisans et du Valbonnais, et par Maryline Pomard, animatrice du site du plateau d'Emparis. Nous tenons à remercier l'ensemble des partenaires dont l'engagement permet de valoriser les sites Natura 2000 ; nous vous souhaitons une agréable lecture !



Carte d'identité

du site Natura 2000 d'Emparis

Marais à laïche bicolore, prairies de fauche et habitats rocheux du Vallon du Ferrand et du Plateau d'Emparis

- Surface concernée : 2446 hectares
- Communes concernées : Besse, Clavans, Mizoën
- 4 espèces végétales d'intérêt communautaire : l'Arnica des montagnes, le Génépi vrai ou Génépi noir, la Grande gentiane ou Gentiane jaune, le Génépi blanc
- Des espèces patrimoniales : La Renoncule à feuilles de parnassie, l'Armoise noirâtre, la Silène de Suède, l'Avoine odorante, l'Orobanche osanonis, la Campanule de bononensis
- 3 espèces animales d'intérêt communautaire : le Petit Murin, le Damier de la Succise, le Loup
- 18 habitats naturels d'intérêt communautaire dont 3 prioritaires : pelouses steppiques, bas marais arctico-alpin, source pétrifiante avec formation de tuf.

Le saviez-vous ?

Qu'est-ce qu'une espèce d'intérêt communautaire ?

Les espèces d'intérêt communautaire sont listées dans les annexes de la **directive « Habitats »**. Elles ont été choisies car elles sont **en danger de disparition, vulnérable, rare ou endémique** sur le territoire des Etats membres de l'Union Européenne.

Des espèces rares



Damier de la Succise



Armoise noirâtre



Avoine odorante



Laïche bicolore



Grands murins



Renoncule à feuilles de parnassie



Silène de suède

Un territoire d'une grande richesse

Le Rif Tort

Les températures sur le plateau d'Emparis sont caractéristiques d'un climat steppique froid sur un plateau très venté. La température moyenne sur l'année est à peine supérieure à 0 degré. L'hiver s'étale d'octobre à mai, 8 mois pendant lesquels il gèle tous les jours ou presque.

Les contraintes de température particulièrement fortes sur le bassin versant du Rif Tort ont favorisé le maintien d'une flore relictuelle adaptée à ces conditions extrêmes et qui s'est réfugiée dans nos montagnes à la fin des dernières glaciations.

On y trouve des formations végétales dites « arctico-alpines », une flore relique et héritée des avancées glaciaires du Quaternaire, comparable à celle que l'on retrouve sur les côtes du grand Nord. Ces formations, particulièrement rares en Europe, ont un intérêt patrimonial très élevé.

On peut y observer de nombreuses espèces protégées : Laîche bicolore, Avoine odorante (relique boréale, seule station en Isère), Potamot filiforme. Ces espèces, dites pionnières, colonisent les alluvions de sables ou graviers, au bord des eaux froides des rivières. Ces formations pionnières de bas-marais sont strictement dépendantes des mécanismes d'érosion et de cryoturbation (gel/dégel), qui permettent le rajeunissement du milieu et limitent la concurrence des autres espèces herbacées (maintien un milieu « vierge »).

Le pastoralisme dans le marais est nécessaire car il limite le développement d'herbacées qui pourraient prendre la place des espèces arctico-alpines.

En réalité, l'impact du pastoralisme sur l'habitat est mal connu. Equilibre délicat à trouver entre le piétinement susceptible de détruire les espèces végétales liées aux bas-marais et le passage du troupeau qui entretient un rajeunissement du milieu, favorisant ainsi le maintien de l'habitat...

La cascade pétrifiante

Cette résurgence appelée fontaine pétrifiante compte parmi les plus belles de France. Elle doit son origine à la formation géologique du site.

Depuis 190 millions d'années une faille sépare deux ensembles de roches aux caractéristiques physiques très différentes.

Les couches de roches sédimentaires perméables et riches en calcaire soluble dans l'eau recouvrent le socle hercynien composé de roches cristallines imperméables.



Le Rif Tort

© Jean Pierre Nicollet / PNE

L'exurgence

Le sous-sol du plateau d'Emparis est perméable. Une importante quantité des eaux du Rif Tort s'infiltré donc et réapparaît plus loin, notamment au niveau de la cascade pétrifiante de la Pisse.

L'eau récoltée sur le Plateau d'Emparis s'infiltré et se charge de bicarbonate de calcium dans les couches de roches sédimentaires. Au contact du socle hercynien imperméable, le réseau d'eau se concentre et suit le plan de faille pour surgir en cascade.

La fontaine pétrifiante

Lorsque l'eau surgit à l'air libre, les carbonates dissous précipitent en formant une roche tendre appelée du TUF qui s'accumule depuis des millénaires.

Cette roche facile à découper est utilisée comme pierre d'angle dans la construction de certaines maisons comme aux Aymes.



La cascade pétrifiante

© Jean Pierre Nicollet / PNE

L'importance du pastoralisme

L'activité humaine, en maintenant une activité pastorale à des altitudes élevées, fait également partie du patrimoine à préserver. Le pâturage extensif permet l'entretien des prairies d'altitude, mais aussi des marais, des tourbières, des abords des lacs ... En revanche, une charge pastorale trop forte pourrait les dégrader, certains sols meubles étant très sensibles au piétinement.

Le maintien des pelouses d'altitude est tributaire du pastoralisme qui en limite l'embroussaillage. En cas d'abandon du pâturage, la végétation, sèche, évoluerait très rapidement vers des landes à genévriers ou vers des fourrés arbustifs à églantiers et épine vinette puis vers des ligneux, notamment des bouleaux.

Avec les Mesures Agro Environnementales, souscrites par les éleveurs, l'Europe s'engage à aider les agriculteurs à maintenir ces milieux ouverts.



© Jean Pierre Nicollet / PNE

Le pastoralisme sur Emparis

Suivi du glacier des Quirlies

Comme l'ensemble des glaciers alpins, le glacier des Quirlies est en régression. Un suivi par photo-constat a été mis en place depuis que le site est inscrit au réseau Natura 2000 afin de suivre son évolution.



Glacier des Quirlies
© Jean Pierre Nicolle / PNE

Un nouveau DOCOB...

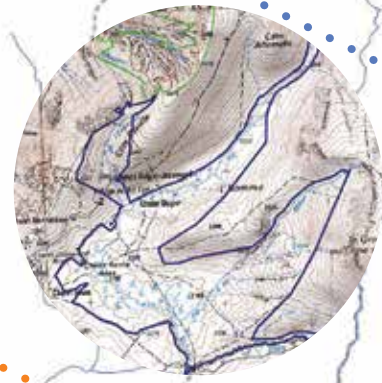
Le document d'objectifs (DOCOB) est le plan de gestion du site Natura 2000. Il présente un état des lieux précis des enjeux environnementaux et socio-économiques du site et propose diverses actions pouvant être mises en oeuvre selon leur priorité et les opportunités du territoire.

Le DOCOB du site Natura 2000 du site du Ferrand-Plateau d'Emparis, une première fois validé en 2003 a été mis à jour courant 2013/14.

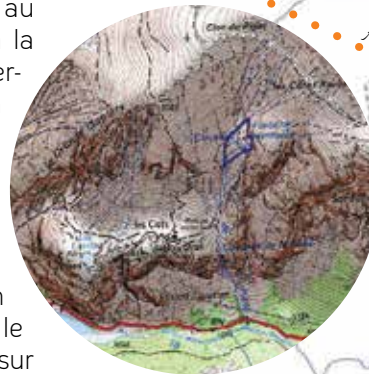
Création de deux APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope) depuis 2012

Afin d'assurer la préservation des habitats des espèces animales et végétales protégées tant au plan national qu'au plan régional, le préfet a la possibilité d'agir en prenant un arrêté de conservation de biotope plus connu sous l'appellation « arrêté de biotope ». Cet arrêté apporte ainsi une protection réglementaire sur des sites à forts enjeux patrimoniaux.

Un APPB a été pris sur les sites du Rif Tort et de la Fontaine pétrifiante, dont la réglementation interdit la circulation des véhicules motorisés, le feu, le dépôt de déchets et le camping-bivouac sur ces aires protégées.



APPB du Rif Tort
© IGN - Scan 25



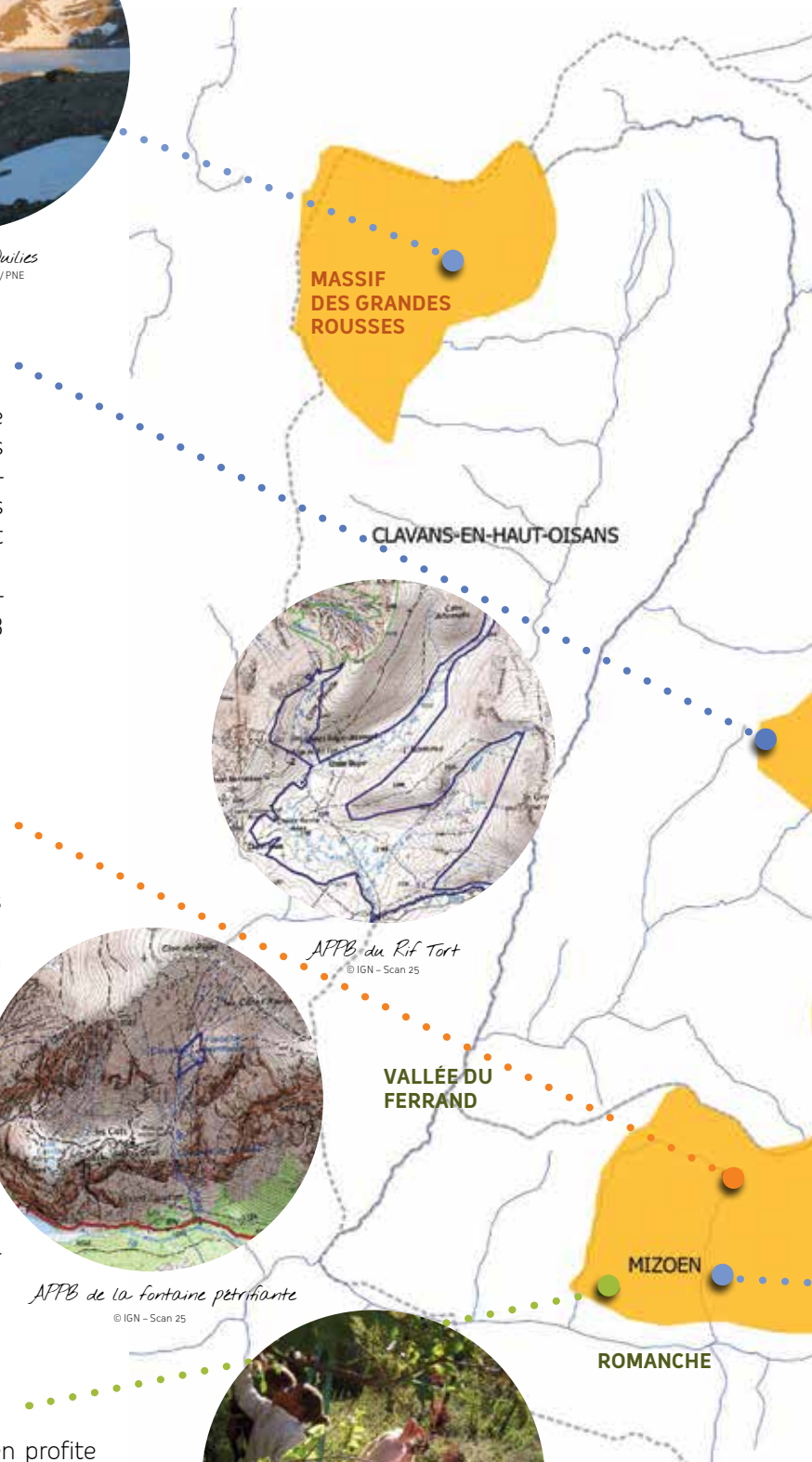
APPB de la fontaine pétrifiante
© IGN - Scan 25

Animation à l'école

Depuis cette année, l'école maternelle de Mizoën profite d'une animation dans le cadre du programme Natura 2000. En collaboration avec Mme Martine Grillet leur professeur des écoles et Fabrice Morin, accompagnateur en montagne, les enfants de Besse, Clavans et Mizoën découvriront le monde végétal.



Animation à l'école de Mizoën
© Martine Grillet



ons menées...

Projet de table de lecture du paysage au col Saint-Georges

La commune de Besse porte un projet d'implantation de table de lecture (orientation et interprétation) du paysage au col Saint-Georges. Ces tables de lecture seront réalisées en collaboration avec le Parc National des Ecrins et l'animatrice Natura 2000. Elles auront pour objectif de faire découvrir au grand public le paysage, l'environnement, l'histoire, les pratiques pastorales...

Accompagnement des sports de pleine nature

Randonnée, VTT, parapente, trail... Natura 2000 ne signifie pas incompatibilité ! La structure animatrice accompagne les projets de développement du territoire afin qu'ils tiennent compte des espèces et des milieux naturels. Des panneaux d'information présentant les APPB et Natura 2000 seront bientôt posés sur le site.

Gestion pastorale soucieuse de la biodiversité sur l'alpage du Rif Tort

L'alpage du Rif Tort (sur la commune de Besse) bénéficie d'une mesure agro-environnementale (MAE) depuis 2011. Le groupement pastoral s'est engagé à maintenir une gestion de l'alpage respectueuse des espaces naturels et des espèces en échange d'une aide financière. En 2015, le groupement s'est réengagé dans la démarche pour 5 années supplémentaires et poursuit ses efforts de gestion reposant sur :

- La gestion du Queyrel (maintien de la diversité floristique) par une pression de pâturage encadrée,
- La préservation des zones humides, en évitant la stagnation du troupeau et le piétinement,
- La préservation des pelouses en gradins par un sens de circulation adapté du pâturage.

Une mise en défens pour la cascade pétrifiante de la Pisse

Dans le but de préserver les enjeux environnementaux de l'APPB, il est prévu d'installer des panneaux d'information sensibilisant sur la fragilité des milieux et la nécessité de les protéger. Une mise en défens est aussi prévue par l'intermédiaire de panneaux demandant de « ne pas sortir du sentier ».

Afin de permettre aux randonneurs de découvrir l'exurgence, une sente en aller/retour vers celle-ci sera créée et les sentiers « sauvages » d'accès y conduisant seront supprimés.

La restauration de la partie très humide du sentier est également prévue. L'ensemble des travaux seront pilotés par le Parc National des Ecrins.



Col Saint-Georges
© Jean Pierre Nicollet / PNE



VTT sur le Plateau d'Emparis
© Jean Paul Routens



Reconnaissance avec un éleveur
© Justine Coulombier



Cascade de la Pisse
© Jean Pierre Nicollet / PNE



Les nouveautés 2015

Agriculture et pastoralisme : les MAEC quèsaco ?

Réforme de la PAC et nouvelles mesures agro-environnementales

Dans le cadre de la nouvelle Politique agricole commune (PAC 2015-2020), les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont destinées, en milieux agricoles et pastoraux, à promouvoir des pratiques innovantes ou maintenir des pratiques déjà existantes respectueuses de l'environnement et participant au maintien de la biodiversité. Ces nouvelles mesures font suite aux anciennes mesures MAEC (territorialisées) et concernent toujours les territoires où les enjeux environnementaux sont importants et reconnus, notamment au sein des sites Natura 2000.

Plus concrètement, ces pratiques peuvent consister par exemple :

- à assurer une gestion extensive d'une prairie naturelle favorisant ainsi sa diversité floristique ;
- à entretenir des haies en lisière de parcelles agricoles ;
- dans les alpages, à adapter la gestion d'un troupeau en fonction par exemple de la présence d'espèces sensibles au dérangement comme le tétras lyre.

L'engagement dans la démarche repose sur la volonté de l'agriculteur ou de l'éleveur. Il peut en effet choisir les mesures qu'il souhaite appliquer sur ses parcelles agricoles ou pastorales, en concertation avec les partenaires environnementaux. Ainsi, en contrepartie du respect du cahier des charges de la MAEC sur une période de 5 ans, l'exploitant reçoit une aide financière annuelle.

En 2014 et 2015, les élus et techniciens des collectivités, des organismes liés à l'agriculture et à l'élevage et des structures s'intéressant aux enjeux environnementaux ont travaillé en partenariat afin de définir, pour des territoires donnés, les enjeux agricoles et environnementaux ainsi que les mesures contractualisables. Ces éléments sont réunis à l'échelle d'un territoire dans un Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) porté par une collectivité.

Concrètement un PAEC définit :

- les zones à forts enjeux agricoles et environnementaux = zones prioritaires où des mesures agro-environnementales pourront être mises en place ;
- pour chaque zone prioritaire : les mesures agro-environnementales (MAEC) mobilisables adaptées aux enjeux identifiés.

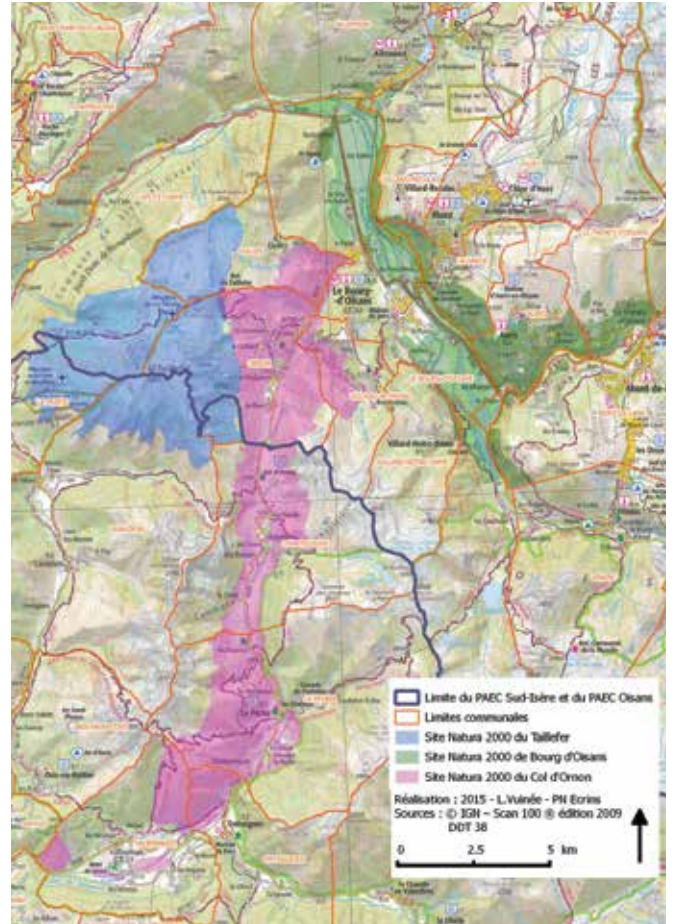


© Justine Coulombier / PNE

Pâturage sur le Taillefer

Qui fait quoi ? Qui finance ?

Les sites Natura 2000 de la plaine de Bourg d'Oisans, du Taillefer, du Col d'Ornon et du plateau d'Emparis sont concernés par 2 PAEC :



Le PAEC de l'Oisans, porté par la Communauté de communes de l'Oisans, et le PAEC Sud-Isère, porté par le Département de l'Isère.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces PAEC, ces deux collectivités travaillent en partenariat avec les élus des territoires et différents organismes : la Fédération des Alpages de l'Isère, la Chambre d'Agriculture, l'APAO, SITADEL, le Parc National des Écrins, les animateurs de sites Natura 2000, les associations de protection de la Nature (CEN, FRAPNA Isère, LPO Isère, DRAC Nature...) ou encore la fédération départementale de chasse. Les PAEC et les MAEC sont validés par une commission régionale composée des représentants de la Région Rhône-Alpes et des financeurs à savoir l'Union européenne, l'État et le Département de l'Isère.

Au sein de chaque PAEC, des zones prioritaires où des MAEC peuvent être contractualisées sont définies. Les sites Natura 2000 ou les alpages ont par exemple été inclus dans ces zones. Au sein des sites Natura 2000, les animateurs Natura 2000 travaillent à la bonne mise en œuvre des MAEC avec les agriculteurs, éleveurs et bergers.

🌿 Premier bilan sur les sites Natura 2000 en 2015

En 2015, suite aux réunions collectives d'information à destination des éleveurs et agriculteurs, une vingtaine d'entre eux concernés par les sites Natura 2000 ont été rencontrés afin de leur présenter les nouvelles mesures et de définir avec eux les parcelles éligibles. La contractualisation des mesures sur ces parcelles est ensuite faite par l'agriculteur lors de sa déclaration PAC.

Les prairies de fauche présentes dans la plaine de Bourg d'Oisans et les vallées de part et d'autre du col d'Ornon sont d'une très grande richesse en espèces végétales et jouent également un rôle très important pour l'alimentation des oiseaux insectivores et des chauves-souris. La fauche et la gestion extensive de ces prairies permanentes sont primordiales pour le maintien de cette biodiversité.

La MAEC « Prairies fleuries » rémunère les agriculteurs qui ont une gestion favorisant la diversité floristique de leurs prairies. 137 hectares minimum de prairies situées sur les sites Natura 2000 ont ainsi été engagés dans la mesure « prairies fleuries » en 2015.

Concernant les alpages, l'ensemble des groupements pastoraux pouvant bénéficier de la MAEC « Système herbagers et pastoraux » se sont engagés dans la démarche dès 2015. Cette mesure vise à assurer le maintien du pâturage sans sous-exploitation ni sur-exploitation des surfaces pastorales situées en altitude, permettant ainsi la pérennisation de la ressource en herbe sur le long terme.

Certains éleveurs et bergers s'engagent quant à eux dans la mesure « Amélioration de la gestion pastorale » pour laquelle un plan de gestion précis de l'alpage est réalisé afin de croiser les enjeux pastoraux et environnementaux.



Prairie de fauche - Col d'Ornon

© Bernard Nicollet/PNE

🌿 En 2016, la contractualisation se poursuit

Une deuxième année de contractualisation des MAEC sera possible en 2016 (pour la période 2015 - 2020). Les échanges avec les agriculteurs et éleveurs vont donc se poursuivre afin de cibler les parcelles agricoles éligibles aux mesures favorisant la gestion extensive des prairies, la fauche tardive, l'entretien de mares ou encore de haies.

De même le travail avec les éleveurs et bergers intéressés par la démarche se poursuivra afin de définir conjointement une gestion pastorale prenant en considération la présence d'espèces ou milieux sensibles (galliformes, milieux humides, pelouses riches en espèces floristiques, queyrellins...).

Qui contacter ?

Si vous souhaitez plus d'informations sur les MAEC mobilisables sur votre exploitation agricole ou sur votre alpage, n'hésitez pas à contacter les animatrices des sites Natura 2000, la FAI ou la Chambre d'Agriculture.

Fédération des Alpagnes de l'Isère :
04 76 71 10 20 - federation@alpagnes38.org
Hermann Dodier : hermann.dodier@alpagnes38.org

Chambre d'Agriculture de l'Isère: Robinson Stieven: 04 76 20 68 68
robinson.stieven@isere.chambagri.fr
APAO: Sonia Coin: 06 98 02 08 75 - sonia.coin@isere.chambagri.fr



Pâturages et forêts sur les versants du site du Col d'Ornon

© Jean-Pierre Nicollet/PNE

Les espèces invasives

Menaces pour la biodiversité et pour notre santé une priorité pour nos territoires

Les déplacements humains et les échanges à l'échelle mondiale ont pour conséquence l'introduction de nouvelles espèces végétales ou animales normalement absentes sur un territoire. Qu'elles soient introduites volontairement (pour l'horticulture par exemple) ou involontairement (exemple d'introduction d'insectes dans des caissons en bois pour le transport de marchandises), ces espèces exotiques ont un devenir variable. Certaines

n'arrivent pas à s'adapter aux nouvelles conditions environnementales alors que d'autres arrivent à s'implanter, se reproduire, se disperser et coloniser de nouveaux milieux et peuvent ainsi devenir envahissantes.

Les espèces exotiques envahissantes (ou espèces invasives) sont considérées comme la deuxième cause d'extinction des espèces au niveau mondial, juste après la destruction de l'habitat.

De multiples impacts environnementaux, économiques et sanitaires

Les espèces invasives entrent en compétition (pour l'occupation de l'espace ou la ressource en nourriture) avec les espèces locales et peuvent être de véritables prédateurs pour ces dernières, causant ainsi leur diminution voire leur disparition.

D'un point de vue sanitaire, certaines de ces espèces véhiculent des maladies (exemple du moustique-tigre vecteur potentiel de la dengue) ou peuvent provoquer des allergies ou brûlures impor-

tantes (exemples de l'ambrosie et de la berce du Caucase).

Les conséquences économiques sont nombreuses et liées notamment à leurs impacts sur la santé humaine mais aussi sur les récoltes (dégâts de la mouche à fruits sur cultures fruitières par exemple) ou encore les infrastructures (dégradation des routes, berges,...). Des plans de lutte contre la propagation de ces espèces invasives sont aujourd'hui mis en œuvre.

Penchons-nous sur le cas des espèces végétales invasives de l'Oisans et du Valbonnais

Sur les sites Natura 2000 de l'Oisans et du Valbonnais, au moins 13 espèces végétales invasives ont déjà été recensées : ambrosie, renouées, berce du Caucase, bunias d'Orient, buddleia de David... Les secteurs les plus concernés sont situés en plaine

(plaine de Bourg d'Oisans notamment le long de la Romanche et du Vénéon, le long de la Bonne à l'aval d'Entraigues) le long des cours d'eau, sur des terrains récemment remaniés, en milieu agricoles ou dans des jardins privés.

Comment lutter contre ces espèces invasives ?

La lutte contre les espèces invasives concerne tous les habitants et acteurs de notre territoire. Dans l'Oisans et dans le Valbonnais, certains secteurs sont déjà bien concernés par la présence d'espèces invasives où des méthodes d'élimination sont testées (arrachage, fauchage...). Sur l'ensemble du territoire et notamment sur les secteurs les plus protégés jusqu'à présent (vallée de la Lignarre par exemple), il est primordial d'être attentif à l'apparition de nouveaux foyers de populations afin de les éliminer au plus vite et d'éviter ainsi leur propagation. Les impacts des invasives sur la biodiversité font de cette thématique une priorité d'actions sur les sites Natura 2000.

Ouvrez l'œil et n'hésitez pas à contacter votre mairie ou les animateurs Natura 2000 ou des Contrats de Rivière si vous repérez ces espèces sur vos territoires !

La lutte contre les espèces invasives est aussi une priorité des contrats de rivière de la Romanche et du Drac Isérois, le

développement de ces espèces étant fortement lié aux milieux aquatiques (berges, fossés...). Différentes actions en partenariat avec l'ensemble des acteurs et élus du territoire sont ou vont être menées et viseront à sensibiliser et communiquer sur ces espèces, préciser les espèces présentes à l'échelle du bassin versant, définir des méthodes de lutte et réaliser des travaux d'élimination ou de prévention. Pour exemple, un premier chantier a été réalisé en 2014 et 2015 au Freney d'Oisans sur une population de renouées et un programme de lutte contre la Berce du Caucase est actuellement en cours depuis 3 ans sur les bassins versant de la Jonche et du ruisseau de Vaulx.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter Lucille Delacour, animatrice du Contrat de Rivière Romanche à la Communauté de Communes de l'Oisans - 04 76 11 01 09 ou l.delacour@ccoisans.fr ou pour le bassin versant du Drac, Dorian Obry, technicien de rivière du Contrat de rivière Drac Isérois au 04 76 75 21 88 ou dorian.obry@drac-romanche.com.

Présentation des espèces les plus problématiques

L'Ambroisie à feuille d'armoise • *Ambrosia artemisiifolia*

Originaires d'Amérique du Nord et apparues en France en 1863, les grands travaux d'aménagement du territoire ont contribué à son expansion dès les années 50. A l'heure actuelle, elle est notamment bien implantée en Rhône-Alpes. Les graines d'ambroisie peuvent en effet être entraînées par l'eau et elles collent parfaitement à la terre transportée par les semelles des souliers et les pneus et jantes de tous les engins qui travaillent le sol.



Le pollen de l'ambroisie provoque chez de nombreuses personnes des réactions allergiques (rhinite, asthme, urticaire...) : 6 à 12 % de la population y est sensible ! Ces allergies commencent en général vers la

mi-août et peuvent se prolonger jusqu'en octobre, avec un maximum d'intensité en septembre.

La lutte contre cette espèce invasive repose :

- d'une part sur de la prévention (vérifier la provenance de terres apportées et ne pas laisser des terrains nus ou en friche suite à des travaux)
- et d'autre part sur de la lutte curative : par arrachage, fauchage ou tonte avant la floraison (qui débute en juillet). La plante peut alors être compostée (sous réserve d'absence de graines) ou être déposée en déchetterie dans des sacs hermétiques pour qu'elle soit incinérée.

A chaque étape de son cycle de vie, il convient donc de manipuler la plante avec des gants et de prendre en compte le risque d'émission de grains de pollen mais également la possibilité de dispersion de semences lors de la manipulation des pieds.

Pour plus d'infos : <http://www.ambrosie.info/>

La Renouée du Japon • *Reynoutria sp.*

Cette plante herbacée vivace possède des rhizomes vigoureux. Elle se développe très vite et occupe rapidement tout l'espace sur les berges des cours d'eau, les fossés, en lisière des forêts, sur le bord des routes... accélérant ainsi l'érosion des berges.

Des essais d'arrachage ou de mise en place de géotextiles sur des secteurs où elle est présente ont été réalisés. Lutter contre cette espèce s'avère très difficile une fois qu'elle est installée...



La Berce du Caucase • *Heracleum mantegazzianum*

Cette plante herbacée très robuste a été introduite dans nos jardins pour ses belles fleurs blanches en ombelles. Mais ne vous y fiez pas ! Cette plante contient une toxine qui, en contact avec la peau exposée au soleil, provoque des inflammations et des brûlures au troisième degré !

Cette espèce très compétitive se trouve dans les jardins ou sur les bords des cours d'eau et fossés. Très présente sur le plateau matheysin, sur les bassins versants de la Jonche et du ruisseau de Vaulx, elle reste plus rare et localisée en Oisans.

Cette plante peut être arrachée ou fauchée selon la taille de la population avant la fructification en prenant toutes les précautions nécessaires pour éviter un contact avec les racines, tiges, feuilles, fleurs.



Le Bunias d'Orient • *Bunias orientalis*

Cette espèce originaire du sud-est de l'Europe se propage actuellement rapidement le long des routes et des rives des cours d'eau mais surtout dans les milieux agricoles où elle envahit durablement les prairies.

Cette espèce peut donc devenir dominante dans les prairies de fauche présentes dans l'Oisans et dans le Valbonnais. Pour le moment elle est surtout connue dans les prairies au sud du col d'Ornon où elle est bien installée. Un foyer de population a aussi été identifié dans la vallée du Vénéon.

L'abondance du Bunias d'Orient entraîne d'une part des pertes de rendement des meilleures espèces fourragères et d'autre part une diminution des espèces floristiques locales naturellement présentes dans ces prairies patrimoniales, reconnues d'intérêt communautaire.



Ses graines ne se propagent pas très loin naturellement, sa dissémination naturelle est limitée. Par contre il est impératif d'être très attentif au transport de foin ou de terre pouvant contenir des graines ou des racines de Bunias d'Orient ; principale cause de création de nouveaux foyers ! Cette plante peut être arrachée avant la fructification en prenant soin d'enlever la plus grande partie du système racinaire afin de limiter la repousse. Cette opération est à renouveler sur chaque foyer tous les ans jusqu'à disparition de celui-ci.

Site Natura 2000 de la plaine de Bourg d'Oisans : zoom sur les forêts de Vieille Morte

L'Espace naturel sensible (ENS) du Marais de Vieille Morte est inclus dans le site Natura 2000 de la plaine de Bourg d'Oisans et ses versants.

L'ENS de Vieille Morte couvre aujourd'hui 36,7 hectares dans la plaine de Bourg d'Oisans, en rive droite de la Romanche sous les contreforts de la montagne de la Grande Sure. Il vise à étudier, protéger et valoriser des zones humides remarquables composées de mares, forêts alluviales, roselières, prairies... ainsi que la flore (muguet, saules...) et la faune (triton alpestre, sonneur à ventre jaune...) étroitement liées à ces milieux.

Les gestionnaires de l'ENS et l'animatrice du site Natura 2000 travaillent ainsi conjointement pour l'étude et la préservation de ces milieux et espèces afin que ces politiques soient complémentaires à l'échelle du territoire.

En 2015, les forêts alluviales de l'ENS de Vieille Morte à la loupe...

Qu'est-ce que l'on observe et pourquoi ?

Ces forêts dites alluviales, anciennement connectées à la Romanche, sont composées d'aulnes blancs (arbres ayant besoin d'une grande quantité d'eau pour se développer) et de frênes. L'évolution de ces boisements est fortement liée à la quantité d'eau présente dans le sol et au fonctionnement hydrologique des cours d'eau.

Un suivi scientifique de ces forêts a été mis en place sur l'ENS, en partenariat avec les Réserves naturelles de France et l'ONF. Ainsi, différents éléments ont été quantifiés ou qualifiés afin de savoir si ces milieux naturels sont bien conservés. De plus l'évolution et la dynamique de ces forêts pourra être étudiée à moyen terme.

Ces forêts ont été passées à la loupe. Leur structure a été décrite précisément ainsi que les bois vivants (essences, diamètres...) et les bois morts.

Premiers résultats

Les forêts alluviales du marais de Vieille Morte sont globalement assez homogènes avec des tiges de 50 à 60 ans d'aulne blanc et de frêne. On note la présence de gros peupliers noirs dépérissants sur quelques hectares ainsi que de bouleaux, peupliers, saules ou érables présents de manière plus diffuse.

Suite au drainage et à l'assèchement de la plaine de Bourg d'Oisans ainsi qu'à l'endiguement de la Romanche, cette forêt alluviale a été déconnectée des crues de la Romanche. Ainsi le frêne, moins gourmand en eau que l'aulne, devient progressivement majoritaire : les aulnaies vont progressivement se transformer en frênaies, sous réserve qu'aucune modification de régime hydrologique du marais ne soit réalisée.

Cette étude a permis de confirmer la biodiversité élevée et la forte naturalité de cette zone forestière où l'on trouve de nombreux bois morts et microhabitats (cavités dans le bois, fissures, ...). Ces éléments sont essentiels pour la vie de nombreuses espèces faunistique ou floristique : lichens et mousses remarquables, gîtes et sources de nourriture pour les pics, les chauves-souris et de nombreux insectes...

Qu'est-ce qu'un Espace naturel sensible ?

Un ENS est un site remarquable en terme de patrimoine naturel pour lequel le Département a décidé de contribuer à sa protection. Un ENS est :

- Un outil de gestion du Département de l'Isère via des actions pour la préservation des milieux et des espèces : restauration et entretien de la végétation, suivis scientifiques...
- Un outil de valorisation du territoire par une ouverture au public de ces sites : sentiers pédagogiques, animations gratuites chaque été, visites des scolaires
- Une démarche concertée autour d'un comité de site qui se réunit tous les ans pour échanger sur la vie et les actions de l'ENS. Il est composé d'acteurs, usagers et partenaires du site.



Qu'est-ce que la Naturalité des forêts ?

L'Homme a toujours eu un impact important et varié sur les forêts au travers des siècles et de ses activités : coupes pour le bois de chauffe et de construction, défrichement pour les cultures ou le pâturage, plantation d'espèces pour la stabilisation des sols, etc. Les forêts françaises actuelles sont donc plus ou moins « naturelles », l'indice de naturalité (développé notamment par le WWF) permet de les positionner entre les pôles « naturel » et « artificiel ». Plus l'indice est élevé, plus la forêt est proche d'un fonctionnement et d'une dynamique naturels. Ces forêts à haute valeur de naturalité, très peu impactées par l'Homme, disposent ainsi de facultés pour s'adapter seules (« naturellement ») aux évolutions lentes du milieu (réchauffement climatique par exemple) et pour réagir aux contraintes locales (inondations, tempêtes, sécheresses...). Les principaux critères qui définissent la naturalité d'un peuplement sont la proportion de gros arbres, la quantité d'arbres morts, la présence des décomposeurs du bois (coléoptères et champignons), la structure du peuplement (hauteur, diamètre et diversité en essences), la présence de micro-habitats (cavités, écorces décollées, fourmillières...) ainsi que la présence ou l'absence de gestion forestière passée ou récente. Les forêts à forte naturalité sont souvent anciennes et qualifiées de belles forêts, amenant une paix intérieure, voire un caractère sacré.

En forêts privées, le Centre régional de la propriété forestière (CRPF-IDF) a mis en place la méthode IBP (Indice de Biodiversité Potentielle). Cette méthode permet à chaque propriétaire d'évaluer facilement la biodiversité et la naturalité de sa forêt et ainsi de prendre en compte ces éléments dans ses choix de gestion.

Les chauves-souris de l'Oisans et du Valbonnais

Curiosité, fascination ou dégoût, les chauves-souris entraînent des sentiments très variés. Leur discrétion et leurs habitudes nocturnes ne nous aident pas à mieux les appréhender... Le caractère montagnard de nos territoires les rend délicats à étudier (difficulté d'accès aux sites) aussi sont-ils restés longtemps sous-prospectés. Depuis une dizaine d'années, les connaissances sur les chauves-souris de nos territoires s'améliorent même s'il reste encore beaucoup à découvrir ! Où gîtent-elles ? Où chassent-elles ? Voilà quelques éléments de réponses.

Des petits mammifères très singuliers et étonnants...

En Europe, les chauves-souris se nourrissent essentiellement d'insectes. Seuls mammifères pratiquant le vol actif, ces animaux nocturnes ont développé un système d'écholocation (ou système sonar) qui leur permet de se repérer, de se déplacer et de trouver leurs proies dans le noir le plus complet. Chaque espèce de chauves-souris chasse sur des milieux naturels spécifiques (milieux humides, prairies forêts ou le long de haies,...) où elle trouvera des insectes en abondance.

Deux phases se succèdent dans le cycle biologique annuel d'une chauve-souris :

- Une période d'activité, du printemps à l'automne, consacrée à la reproduction. Lors de la période de mise-bas et d'élevage des jeunes, les femelles se regroupent en colonies de reproduction sur des sites favorables et calmes où chaque femelle mettra au monde son unique petit de l'année ! L'accouplement a lieu à l'automne avant la phase suivante : l'hibernation.
- Lors de la période hivernale, les chauves-souris forment des colonies d'hibernation qui leur garantissent des conditions stables de température et d'humidité favorables à leur long sommeil hivernal. Cette période de léthargie leur permet d'économiser de l'énergie et de passer cette saison où leur nourriture est rare.

Entre ces périodes, les chauves-souris sont en période dite de transit. Les sites utilisés pour la reproduction, l'hibernation ou le transit (grottes, arbres creux, greniers, derrière des volets,...) peuvent être distants de plusieurs dizaines voire centaines de kilomètres !

... mais menacés !

Les chauves-souris sont des espèces sensibles au dérangement et à la modification des paysages. En effet, le dérangement des colonies (dans les grottes par exemple) ou la destruction de gîtes entraînent des déplacements de colonies et diminuent le nombre de gîtes disponibles à l'échelle d'un territoire, ce qui impacte directement les populations.

De plus, au cours du XX^{ème} siècle, la modification des paysages ainsi que l'utilisation de pesticides notamment en agriculture ont eu une action négative sur les populations (diminution de la ressource alimentaire, fragmentation des milieux...). Plusieurs espèces ont ainsi complètement disparu de certains pays d'Europe tandis que toutes, à de rares exceptions, ont vu leurs populations fortement diminuer !

Ainsi, les 34 espèces de chauves-souris connues en France métropolitaine sont protégées par la loi française dont 10 sont considérées d'intérêt communautaire et 12 espèces considérées comme menacées en Isère.

Zoom sur les chauves-souris de nos territoires

23 espèces sont connues sur l'ensemble des trois sites Natura 2000 (sur les 30 espèces recensées en Rhône-Alpes).

La colonie de grands et petits murins de Bourg d'Oisans

Depuis 2002, une colonie de grands et de petits murins est connue pour occuper les combles d'un bâtiment communal situé à Bourg d'Oisans. Cette colonie, pouvant compter jusqu'à 600 individus, a été étudiée entre 2009 et 2011. Les résultats sont tout à fait intéressants.

Les Petits murins sont par exemple allés chasser sur les prairies de fauche entourées de haies de la plaine de Bourg d'Oisans et sur les pelouses du vallon du Lauvitel à 1650 mètres d'altitude ! Les Grands murins affectionnent davantage les milieux forestiers et ont été observés en activité de chasse dans les forêts d'Ornon et d'Oulles. Ils sont allés chasser dans les vallons forestiers jusqu'à Saint-Laurent-en-Beaumont, soit à plus de 24 km de leur gîte !



Barbastelle d'Europe

La Barbastelle d'Europe, espèce d'intérêt communautaire, s'est spécialisée sur les papillons tympanés (c'est-à-dire qui ont une sensibilité auditive) qu'elle chasse en lisières de forêts ou le long des haies. Elle est notamment présente dans les forêts du Taillefer sur Livet-et-Gavet ainsi que dans les forêts de Vieille Morte.

En journée, cette espèce gîte dans des fissures au sein des arbres ou derrière des écorces décollées ou derrière des volets ou des bardages.



Petit murin

Le Petit murin, espèce d'intérêt communautaire, gîte en bâti en plaine et monte volontiers chasser sur les alpages et prairies en altitude où il trouvera sa nourriture de prédilection : sauterelles, criquets...



Oreillard montagnard

Très présent dans le Valbonnais, l'Oreillard montagnard gîte en milieu bâti et notamment dans les églises. La plus grande colonie de reproduction connue à ce jour en Rhône-Alpes a été découverte en 2008 à Entraigues ! Une centaine d'individus y a notamment été recensée en 2011.



Sérotine de Nilsson

Cette espèce typiquement montagnarde chasse essentiellement en altitude autour des lampadaires dans les villages et sur les tourbières ou alpages. La présence du bétail (bovins notamment) avec son cortège d'insectes peut lui être favorable, sous réserve de l'absence de traitements antiparasitaires rémanents.



Un territoire diversifié accueillant pour les chauves-souris et à protéger

Les chauves-souris gîtent essentiellement en plaine dans des bâtiments ou dans des arbres creux ou fissurés. Des cavités situées sur le site du Col d'Ornon présentent un intérêt tout particulier car diverses espèces y viennent à l'automne pour s'accoupler, ces cavités utilisées pour l'accouplement sont appelées des sites de swarming.

La diversité des milieux (forêts riveraines du Vénéon et de la Romanche, prairies de fauche, pâturages d'altitude ou encore zones humides) et les variations d'altitude et d'exposition de l'Oisans et du Valbonnais offrent des zones de chasses variées riches en insectes à différentes périodes de l'année.

La préservation des chauves-souris repose sur deux priorités indissociables prises en considération directement ou

indirectement dans le cadre des actions menées sur les sites Natura 2000 :

- la préservation de leurs gîtes, notamment dans les bâtiments situés en plaine : maintien de leur tranquillité en période de reproduction et d'hibernation et prise en compte de leur présence lors d'éventuels travaux de restauration ainsi qu'en milieu cavernicole ou forestier via le maintien de gros bois à cavités, fissures...
- le maintien de milieux naturels diversifiés et de qualité : forêts riches en bois mort, prairies de fauche gérées de manière extensive, maintien des haies et d'un pastoralisme équilibré en altitude...

Les chauves-souris de l'Oisans, du Valbonnais et d'Emparis nous réservent encore de nombreuses découvertes ! Vous pouvez participer à l'amélioration des connaissances en partageant vos observations, notamment si vous avez des chauves-souris chez vous en journée. N'hésitez pas à contacter les animatrices des sites Natura 2000 qui pourront vous renseigner et vous conseiller !

Paroles d'acteur

Sports de pleine nature et préservation de la biodiversité :



l'exemple du site d'escalade et géologique de la Chalp

Les sports de pleine nature contribuent localement au développement économique et touristique de nos territoires. Le Conseil départemental de l'Isère, au travers de son schéma départemental des sports de nature, vise ainsi à favoriser et pérenniser ces pratiques tout en s'assurant notamment de la prise en compte des enjeux environnementaux.

Dans ce cadre, un projet d'aménagement et de valorisation des sites d'escalade de Chantelouve et de la Chalp ainsi que du site géologique de la faille d'Ornon a été défini, projet pour lequel un diagnostic environnemental a notamment été réalisé.



La commune de Chantelouve avec le soutien du Département s'est engagée en 2014 dans la réalisation d'un nouveau parking pour faciliter l'accès aux sites.

Ce projet comprend un espace de stationnement, une zone de pique-nique équipée de toilettes sèches ainsi qu'une signalétique présentant les sites d'escalade. Au-delà des informations sportives et sécuritaires, les grimpeurs sont sensibilisés à la présence du Lys orangé, une espèce protégée présente sur le secteur ainsi qu'à la présence de rapaces rupestres (c'est-à-dire nichant dans les falaises).

Yannis Ameziane, service jeunesse et sports du Département de l'Isère

Pour plus d'information

Nous vous invitons à consulter les sites internet suivant, la 1^{ère} lettre d'information y est notamment téléchargeable :
<http://taillefer.n2000.fr>
<http://plainedoisans/n2000.fr>
<http://coldomon.n2000.fr>
<http://hautes-alpes.n2000.fr/emparis>

CONTACTS

Pour toute information :
Pour les sites de l'Oisans et du Valbonnais :
Les collectivités ont confié l'animation des sites au Parc national des Écrins, n'hésitez pas à contacter Laure Vuinée qui a pris la suite de Justine Coulombier courant 2015.
Parc national des Écrins - 120 rue Gambetta
38520 Le Bourg d'Oisans
04 76 80 33 61 ou laure.vuinee@ecrins-parcnational.fr



Pour le site Natura 2000 du plateau d'Emparis :
N'hésitez pas à contacter Maryline Pomard, animatrice Natura 2000 employée par la commune de La Grave.
Mairie de la Grave - 05320 La Grave - 06 31 43 68 83 ou natura2000.lagrave@espaces-naturels.fr

